

Le travail sérieux porte ses fruits !

Lundi 1^{er} juin, les délégués des communes actionnaires de Celtor SA se sont retrouvés au CIP à Tramelan.

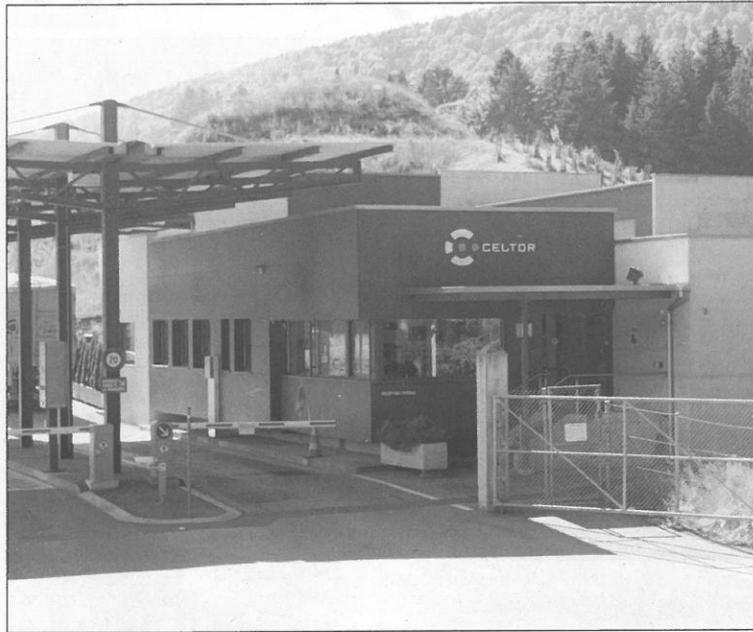
Après l'acceptation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2014, les membres de l'assemblée ont également approuvé le rapport de gestion 2014 qui a notamment retracé les différentes activités de l'entreprise, et plus particulièrement sur les succès rencontrés par la déchetterie et les journées portes ouvertes d'août 2014.

Outre la présentation des résultats financiers et du rapport de gestion, l'ordre du jour comportait notamment la réélection du Conseil d'administration selon les nouveaux statuts acceptés lors de la précédente assemblée générale.

En préambule de son intervention, le Conseil d'administration souligne «*l'engagement sans faille des collaboratrices et des collaborateurs de Celtor*» comme source des bons résultats de l'entreprise.

Performance financière

Au terme de l'exercice 2014, et pour la quatrième année consécutive, le compte de résultat de Celtor SA présente un bénéfice net de 857'469 francs. Une performance très satisfaisante soutenue par de bons résultats commerciaux obtenus entre autres par le négoce des déchets industriels, des matériaux non ferreux issus du tri des mâchefers, ainsi que par la mise



L'entreprise Celtor surfe sur la vague du succès et peut envisager l'avenir sereinement. (photo oo)

en balle des déchets urbains et une bonne maîtrise des charges.

L'assemblée générale a accepté la proposition du Conseil d'administration de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2014. Le bénéfice au bilan sera donc utilisé de la manière suivante: report à compte nouveau: Fr. 4'506'403.-
L'assemblée générale a donné décharge de sa gestion au Conseil d'administration.

Celtor II fait son chemin...

Sans cesse en mouvement pour rele-

ver les défis futurs, les nouveaux aménagements préfigurent de l'avenir du site de Ronde Sagne. C'est ainsi le cas de la construction de la nouvelle place de réception des déchets verts qui s'est achevée fin d'année 2014 et dont la mise en service est effective depuis le début de l'année 2015. Cette place est destinée, d'une part, à trier, à mélanger et à broyer les déchets verts à composter avant le traitement sous la halle de compostage et, d'autre part, à décanter les boues du balayage des routes.

Le projet Celtor II (extension de la décharge) avance selon le rythme établi

par le planning.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a rendu un premier avis positif sur une étude des risques en vue de l'extension de la décharge. Le travail de la Commission d'accompagnement de Celtor II se poursuit donc dans d'excellentes conditions. Pour rappel, cette instance est composée d'un représentant des communes de Tavannes, de Reconvilier et de Saicourt et d'un représentant des bourgeoisies de Tavannes et de Reconvilier. Elle est complétée par un représentant de l'Office des eaux et des déchets, d'un représentant de Pro Natura et de deux représentants du bureau ATB, ainsi que de la commission technique de Celtor.

La carte de la transparence

Enfin, Celtor a obtenu, de l'Office des eaux et des déchets (OED), le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la décharge avec une validité de cette dernière courant jusqu'en 2019.

On précisera encore que l'assemblée générale du 26 mai 2014 a validé une modification des statuts et plus particulièrement de l'article 23 qui remplaçait l'élection biennale des membres du Conseil d'administration par une élection annuelle. Une décision qui engageait les responsables de l'entreprise, vis-à-vis de ses actionnaires, par davantage de transparence. Ainsi, les six membres actuels du Conseil d'administration ont été réélus par l'assemblée générale.

(cp-00)

La nouvelle déchetterie ne désemplit pas

Ouverte gratuitement à la population, tous les samedis matin depuis plus d'une année, la déchetterie de Celtor SA est fréquentée par les citoyens des 34 communes du périmètre de la décharge.

«*Outre le service rendu, la déchetterie est également une manière d'inviter les gens à découvrir Celtor, sans attendre une prochaine journée portes ouvertes*», résume Jean-Pierre Haussener, le chef d'exploitation. «*Une attitude qui renforce notre proximité et notre volonté de transparence vis-à-vis de la population de notre périmètre d'activité.*»

Le succès de cette prestation ne se dément pas, elle répond à un véritable besoin de la population. D'une moyenne de 150 usagers par samedi en 2014, la déchetterie accueille, depuis le début de l'année, environ 190 usagers hebdomadaires, avec un pic record de 309 personnes le samedi



La déchetterie de Celtor SA est un service très apprécié par la population.

11 avril 2015.

Visiteurs disciplinés et organisés

De manière générale, le service – tant les horaires d'ouverture que la variété des déchets qu'il est possible de déposer – est très apprécié par

la population. Les visiteurs jouent le jeu et viennent avec des déchets préalablement triés et conformes, ce qui facilite le transit des véhicules sur place. Toutefois, il arrive que certaines personnes souhaitent déposer des sacs noirs non taxés. «*Ce qui n'est*

pas autorisé», souligne Jean-Pierre Haussener.

Un lien fort avec les usagers

Proposer à la population un moyen de se débarrasser facilement de ses déchets facilite le contact entre Celtor et ses usagers.

«*Les visiteurs découvrent une entreprise ouverte et fière de ses installations. C'est également une occasion supplémentaire pour discuter et échanger avec nos collaborateurs.*»

Le besoin d'éliminer tous les types de déchets est immense. Celtor ne se concentre pas uniquement sur les déchets rentables. «*N'importe qui peut se lancer dans l'aventure de l'élimination du carton ou du papier, mais presque personne ne s'intéresse aux déchets les plus compliqués tels que les batteries ou les médicaments. Nous récupérons également ces déchets et bien d'autres, tout aussi difficiles à traiter*», conclut Jean-Pierre Haussener. (cp-00)